

**PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DE
MONCEAUX SUR DORDOGNE**

Date de convocation : 09 Avril 2021

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN
LE SEIZE AVRIL A VINGT HEURES**

Le Conseil Municipal de la commune de MONCEAUX SUR DORDOGNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. ARRESTIER Vincent, Maire.

Présents : M. DU PRADEL Christian, Mme NACRY Marie, M. DU PRADEL Xavier, Mme CUEILLE Caroline, Mme GRIVEL Bernadette, M. DUBOURG Bruno, Mme FOREST-BOULET Monique, Mme LONGOUR Gisèle, M. POUJADE Jean-Philippe, Mme JOUN-BREARD Pauline, M. MEILHAC Benoît, M. MAUGEIN Benjamin, M. LATHIEYRE Pascal, M. CHALMEY Sébastien.

Formant la majorité des membres en exercice (14/15).

Excusée : Mme JOUN-BREARD

Secrétaire de séance : GRIVEL Bernadette

Membres votants de la Caisse des écoles : Mme CUEILLE Caroline, Mme GRIVEL Bernadette, Mme LONGOUR Gisèle, Mme FOREST-BOULET Monique, M. CHALMEY Sébastien.

Conformément à l'article 10 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, le Maire décide que la réunion du Conseil Municipal se déroulera sans que le public ne soit autorisé à y assister afin de faciliter le respect des « mesures barrières ».

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 MARS 2021

Le procès-verbal de la séance du 26 Mars 2021 est adopté à l'unanimité sans observation.

CONTRACTUALISATION DEPARTEMENTALE 2021-2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les principes de la nouvelle politique départementale d'aides aux collectivités pour 2021-2023.

Collectivité de proximité, le Département est le garant de l'aménagement et du développement équilibré des territoires. Pour assurer cette cohésion territoriale, il développe des programmes pour le réseau routier, l'attractivité, le tourisme, l'habitat, les services publics, l'emploi, le bien vivre ensemble des corréziens et le numérique avec le programme « *Corrèze 100% fibre 2021* » donnant accès au très haut débit pour tous et partout en Corrèze.

Depuis 2015, il a fait de l'aide aux collectivités une priorité pour aménager, équiper et développer la Corrèze tout en soutenant l'activité économique et l'emploi. Des aides départementales ont été accordées aux communes et intercommunalités.

Dans un contexte territorial renouvelé, et devant l'incertitude sur l'évolution des financements de l'Etat, le Département se doit d'apporter aux collectivités une visibilité claire afin de planifier leurs projets et leurs financements sur les 3 ans à venir.

Après une large concertation, le Département a souhaité renforcer son partenariat pour accompagner les projets prioritaires de chaque collectivité sur la période 2021-2023.

Ces aides font l'objet d'une contractualisation entre le Département et chaque collectivité.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Contrat de Solidarité Communale 2021-2023 exposant les opérations retenues et le détail des financements départementaux.

OPÉRATIONS RECENSÉES					
CONTRAT 2021 -2023					
Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil départemental 2021	Aide Conseil départemental 2022	Aide Conseil départemental 2023	Ordre de Priorité
DIAG ENERGETIQUE	6 000 €	4 800 €			2
AMENAGEMENT AUTOUR DE L'EGLISE + RENOVATION ENERGETIQUE	50 000 €	12 500 €			3
RENOVATION ENERGETIQUE D'NE ANCIENNE GRANGEPOUR REALISER UNE SALLE ASSOCIATIVE	120 000 €	25 000 €	5 000 €		2
REHABILITATION ENERGETIQUE DE L'ANCIENNE ECOLE POUR REALISER UN COMMERCE ET UN LOGEMENT	160 000 €	25 000 €	15 000 €		2
RENOVATION ENERGETIQUE DU GARAGE COMMUNAL POUR REALISER UN LOCAL COMMERCIAL	50 000 €	12 500 €			2
RENOVATION ENERGETIQUE DU BATIMENT DE LA MAIRIE POUR UN ESPACE DE REUNION OU DE COWORKING	150 000 €	30 000 €	15 000 €		2
RENOVATION ENERGETIQUE DU BATIMENT DE L'ANCIENNE POSTE LOGEMENT LOCATIF ET ESPACE ASSOCIATIF	80 000 €	20 000 €			2
RENOVATION SALLE DE MOUSTOULAT AVEC AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE	36 000 €	10 800 €			2

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le Contrat de Solidarité Communale 2021-2023 avec le Département de la Corrèze ;
- Autorise Monsieur le maire à signer ce contrat.

AVENANT AU BAIL TDF

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition d'avenant à la convention d'occupation du domaine public relative au bail signé avec TDF le 1^{er} juillet 2016.

A compter du 28 Avril 2021, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021 : le montant du loyer sera fixé, à la somme de 7 000, 00 euros net par an.

Le loyer est révisable à l'expiration de chaque année civile, en fonction de l'indice trimestriel du coût de la construction publié par INSEE.

A la signature de l'avenant, le bail sera reconduit pour une durée de huit ans et 11 mois à compter du 31 décembre 2023.

Par ailleurs, TDF s'engage à verser à la commune une somme de 90 000.00 € net pour la réfection de la voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le projet d'avenant au bail avec TDF ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

BUDGET 2021 – SERVICE GENERAL

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de budget primitif pour l'année 2021 qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Charges à caractère général :	123 280.00
Charges de personnel :	176 261.95
Atténuation de produits	11 000.00
Autres charges de gestion courante :	212 084.40
Charges financières :	5 709.18
Charges exceptionnelles :	123 402.69
Virement à la section d'Investissement	28 979.10
Opération ordre de transfert entre section	208.68
Total :	680 926.00

Recettes :

Atténuations des charges	0.00
Produits des services :	102 745.84
Impôts et taxes :	189 444.78
Dotations et participations :	174 601.00
Autres produits de gestion courante :	14 500.00
Produits exceptionnels	3 000.00
Résultat positif N-1 reporté	196 634.38
Total :	680 926.00

Section d'investissement :

Dépenses :

Immobilisations corporelles	310 403.74
Immobilisations en cours	0.00
Emprunts et dettes assimilées	94 759.45
Solde négatif reporté N-1	5 238.81
Total :	410 402.00

Recettes :

Subventions d'investissement :	63 272.00
Emprunts et dettes assimilées :	236 825.00
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	48 565.41
fonds divers et réserves (1068)	32 038.81
Dépôts et cautionnements reçus	513.00
Virement de la section de fonctionnement	28 979.10
Operations d'ordre de transfert entre sections	208.68
Total :	410 402.00

Les membres du Conseil Municipal adoptent le budget à l'unanimité.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENSION : 0

BUDGET 2021 : SERVICE CAISSE DES ECOLES

Monsieur le Président de la Caisse des écoles présente à l'Assemblée le projet de budget primitif pour l'année 2021 qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Charges à caractère général :	33 670.00
Charges de personnel	40 485.00
Total :	74 155.00

Recettes :

Produits des services :	9 200.81
Dotations et participations	61 461.00
Résultat reporté	3 493.19
Total :	74 155.00

Les membres de la Caisse des écoles adoptent le budget à l'unanimité.

POUR : 05

CONTRE : 0

ABSTENSION : 0

BUDGET 2021 - SERVICE EAU

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de budget primitif pour l'année 2021 qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Charges à caractère général :	32 481.65
Charges de personnel :	20 191.00
Atténuation de produits	13 800.00
Charges financières	306.00
Charges exceptionnelles	500.00
Opération de transfert entre sections	57 755.83
Résultat négatif N-1 reporté	16 333.52
Total :	141 368.00

Recettes :

Produits des services :	87 932.12
Subventions d'exploitation	44 500.00
Produits exceptionnels	3 228.76
Autres produits de gestion courante	394.00
Opérations de transfert entre sections	5 313.12
Total :	141 368.00

Section d'investissement :

Dépenses :

Immobilisations incorporelles	10 310.00
Immobilisations corporelles	155 058.00
Emprunts et dettes assimilés	5 458.88
Opérations de transfert entre sections	5 313.12
Total :	176 140.00

Recettes :

Subventions d'Investissement	4 200.00
Dotations, fonds divers et réserves :	302.54
Opération de transfert entre sections	57 755.83
Résultat positif N-1 reporté	113 881.63
Total :	176 140.00

Les membres du Conseil Municipal adoptent le budget à l'unanimité.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENSION : 0

BUDGET 2021 – SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de budget primitif pour l'année 2021 qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Charges à caractère général :	14 500.00
Charges de personnel	10 726.00
Atténuation de produits	2 579.53
Charges financières	10 061.65
Charges exceptionnelles	200.00
Virement à la section d'Investissement	63 000.00
Opérations de transfert entre sections	24 429.78
Résultat négatif N-1 reporté	4 132.04
Total :	129 629.00

Recettes :

Vente Produits des services :	47 209.00
Subventions d'exploitation	72 906.00
Autres produits de gestion courante	1 077.00
Opérations de transfert entre sections	8 437.00
Total :	129 629.00

Section d'investissement :

Dépenses :

Immobilisations incorporelles	4 000.00
Immobilisations corporelles	142 141.00
Emprunts et dettes assimilées	21 445.00
Opérations de transfert entre sections	8 437.00
Total :	176 023.00

Recettes :

Subventions d'équipements	22 915.00
Emprunts et dettes assimilés	16 000.42
Virement de la section d'exploitation	63 000.00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 429.78
Résultat positif N-1 reporté	49 677.80
Total :	176 023.00

Les membres du Conseil Municipal adoptent le budget à l'unanimité.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENSION : 0

FISCALITE DE LA COMMUNE 2021

Après analyse des taux de la fiscalité locale de 2020, il est proposé de les reconduire en 2021 :

- Taxe de foncier bâti (ancien taux) : 9.16 %
- Taxe de foncier bâti (nouveau taux) : 30.51 % après incorporation de l'ancienne part du Département (21.35 %) dans le cadre de la réforme consécutive à la suppression de la taxe d'habitation.
- taxe de foncier non bâti : 63.26 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De valider les taux de la fiscalité locale pour 2021 comme indiqué ci-dessus.

PARTICIPATION FISCALISÉE À LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉNERGIE DE LA CORRÈZE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la participation 2021 à la Fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze s'élève à **4 585,00 €**.

Cette participation peut être :

- soit inscrite en dépenses au Budget principal 2021
- soit fiscalisée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE de fiscaliser cette participation.

RENOUVELLEMENT DE LA MISSION SPANC

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations en date des 26 octobre 2018 et 25 mars 2020, le Conseil Municipal a décidé de reconduire la mission de contrôle des installations d'assainissement individuelles du CPIE de la Corrèze à partir du 1^{er} janvier 2020 et pour une durée de contrat de 4 ans et a fixé les tarifs et fréquences des contrôles.

Il propose de modifier la fréquence des contrôles de la manière suivante :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- **de fixer les fréquences suivantes entre les contrôles :**
 - **fréquence de 5 ans entre les contrôles :**
 - pour les installations existantes non conformes (avec un danger pour la santé humaine ou un risque environnemental)
 - pour les habitations occupées qui n'ont pas d'installation d'assainissement.
 - **fréquence de 7,5 ans entre les contrôles :**
 - pour les installations existantes non conformes sans danger
 - **fréquence de 10 ans entre les contrôles :**
 - pour les installations existantes pour le village de Vergnolles situé dans le zonage d'assainissement collectif, dans l'attente de la réalisation du projet de mise en place de l'assainissement collectif sur ce secteur (cf délibération n°2017/09/77) ;
 - pour les installations existantes conformes.

- **les tarifs restent inchangés :**

- montant de la redevance pour le **contrôle de bon fonctionnement des installations existantes** : 66.00 € par contrôle,
- montant de la redevance pour le **contrôle des installations neuves ou réhabilitées** (2 contrôles effectués, un au dépôt du dossier, l'autre une fois les travaux réalisés): **206.00 € par contrôle,**
- tarif pour **toute visite supplémentaire** concernant une installation neuve : **99.00 €**,
- montant de la redevance pour le **contrôle des installations lors des ventes** dont le contrôle a plus de 3 ans : **77.00 €**,
- montant de l'**amende en cas d'absence répétée 2 fois sans excuses** : **72.00 €** (application de l'article L1331-1 du code de la santé publique).

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2020/02/28.

CADENCES AMORTISSEMENT BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de statuer et compléter sur les cadences d'amortissement pour le Budget de l'Eau et le Budget de l'Assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de la durée des amortissements comme suit :

INTITULES	DUREE AMORTISSEMENT S
Réseaux Assainissement	60 ans
Station d'épuration (ouvrage de génie civil)	
* ouvrages lourds (agglomérations importantes)	60 ans
* ouvrages courants, tels que bassin de décantation...)	30 ans
ouvrage de génie civil pour captage, le traitement de l'eau potable, canalisation d'adduction d'eau	40 ans
Installations de traitement de l'eau potable (sauf génie civil et régulation)	15 ans
Pompes, appareils électromécaniques, installations de chauffage	
Organes de régulations (électronique, capteurs,...)	8 ans
Bâtiments durables (en fonction du type de construction)	100 ans
Bâtiments légers, Abris	15 ans
Agencements et aménagements de Bâtiments, électriques et téléphoniques	20 ans
Mobilier de bureau	15 ans
Appareils de laboratoire, matériel de bureau (sauf informatique), outillages	10 ans
Matériel informatique et logiciel	5 ans
Véhicule neuf	8 ans
Véhicule occasion	4 ans
Petit matériel informatique et de télécommunication	2 ans

Annule et remplace la délibération en date du 14 février 1997

MOTION CONTRE LA FERMETURE DE LA CLASSE DE 6EME AU COLLEGE SIMONE VEIL A ARGENTAT

Considérant qu'une classe de 6^{ème} au collège d'Argentat sur Dordogne doit fermer à la rentrée de septembre 2021,

Considérant que certaines classes risquent de compter 30 élèves voire plus,

Considérant que le contexte sanitaire nécessite que les élèves soient espacés dans les classes afin de respecter les mesures sanitaires,

Considérant l'impact négatif évident en cas de classes trop chargées,

Le Conseil municipal de MONCEAUX-SUR-DORDOGNE, à l'unanimité, s'oppose à la fermeture d'une classe de 6^{ème} au collège Simone Veil d'Argentat sur Dordogne.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENSION : 01

CONVENTION AVEC LE CDG 19 – MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les collectivités territoriales et les établissements publics doivent disposer pour leurs agents titulaires ou non, d'un service de médecine préventive en vertu de l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et par le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié.

L'article 26-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée indique que « *les centres de gestion peuvent créer des services de médecine préventive [...], qui sont mis à la disposition des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande* ».

Dans l'attente de pouvoir offrir un service de médecine préventive durable, le Centre de Gestion de la Corrèze a pris l'attache de l'Association Inter-entreprises de Santé au Travail de la Corrèze (AIST 19) pour étudier la possibilité d'un partenariat.

L'AIST 19 interviendra uniquement pour des visites médicales en lien avec des situations de maintien dans l'emploi ou des visites nécessitant l'avis d'un médecin de prévention. Elle n'interviendra pas pour des visites périodiques ou d'embauches.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer avec cet établissement la convention qui en régit les modalités lorsqu'une demande de visite médicale devra être déclenchée pour l'un des agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- d'approuver les termes et la passation de la convention
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de la Corrèze conclue à compter du 19 avril 2021 jusqu'au 31 décembre 2021, ainsi que les éventuels avenants.
- d'inscrire chaque année au budget les crédits correspondants

CIRCULATION ET SIGNALISATION – RUE DU VIEUX BOURG

Monsieur le Maire refait le point suite à l'accident concernant la maison de Mr et Mme GORIUS. Il indique que l'entreprise chargée des travaux va mettre en sécurité la maison dans le mois de juin afin que la rue soit en circulation pour Juillet et Août et que les travaux de reconstruction devraient commencer en septembre. Il propose au Conseil Municipal de mettre une signalisation sens interdit sauf riverains dans les deux sens concernant la rue du Vieux Bourg.

POUR : 12

CONTRE : 01

ABSTENSION : 01

AFFAIRES DIVERSES

Testament de Mr CHASTAGNOL :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du testament de Monsieur CHASTAGNOL et indique que suite au décès de celui-ci, il a eu un rendez-vous avec le notaire Maître LAURENT-SCHREINER, en charge de la succession. Il donne lecture du courrier explicatif du rendez-vous.

Le Conseil Municipal serait favorable pour accepter le leg de Monsieur CHASTAGNOL à la commune mais avant demande que Monsieur le Maire fasse part au notaire de provoquer un rendez-vous avec les héritiers (fille de Mr CHASTAGNOL et son petit-fils) afin d'avoir leur position.

Le Conseil Municipal demande également à ce que l'estimation des œuvres de Monsieur CHASTAGNOL soit faite par une personne agréée.

FDEE 19 :

Monsieur le Maire fait part d'un courrier envoyé par la FDEE 19 concernant le renouvellement d'adhésion au groupement d'achat d'énergie. Le Conseil Municipal est favorable pour poursuivre la démarche.

APPEL 113 :

Madame Marie NACRY informe du courrier reçu à la Mairie concernant l'Appel 113.

Actuellement l'appel 112 concerne les appels d'urgence et les appels 116 et 117 sont pour des appels non urgents. Il serait donc question de regrouper les appels d'urgence et les appels non urgents sur un seul appel le 113.

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite, faute d'éléments suffisants.

Courriers co-signé des habitants de VERGNOLLES :

Monsieur le Maire fait part des courriers co-signés des habitants de VERGNOLLES, suite aux travaux sur la RD 116, les habitants demandent de sécuriser la traversée du village, de réaménager le carrefour et de mettre une signalisation « limité à 30 km/h ». Un courrier concernant la sécurité au niveau des routes départementales traversant la commune à destination du Président du conseil Départemental de la Corrèze est en cours de rédaction. Le courrier des habitants de Vergnolles y sera annexé

Fleurissement du Bourg :

Afin de rappeler l'histoire des vignes de MONCEAUX (Trescol), Il est décidé de mettre sur la place du village des tonneaux afin d'y planter des fleurs pour l'année prochaine, Monsieur Benoît MEILHAC est chargé de s'occuper de ces achats.

Pour cette année, Monsieur le Maire propose à Mesdames Monique FOREST-BOULET et Bernadette GRIVEL de s'occuper d'organiser une journée plantation de fleurs qui est prévue le 1^{er} Mai.

La séance est levée à 0 h 40

PAGE DE SIGNATURES – PV du 16 Avril 2021

Délibération n°2021/04/29 – Contractualisation Départementale 2021-2023

Délibération n°2021/04/30 – Convention TDF

Délibération n°2021/04/31 – Vote Budget 2021 – service Général

Délibération n°2021/04/32 – Vote Budget 2021 – service Caisse des écoles

Délibération n°2021/04/33 – Vote Budget 2021 – service Eau

Délibération n°2021/04/34 – Vote Budget 2021 – service Assainissement

Délibération n°2021/04/35 – Vote des 2 taux d'imposition des taxes directes locales 2021

Délibération n°2021/04/36 – Fiscalisation de la participation 2021 à la FDEE 19

Délibération n°2021/04/37 – Renouvellement de la mission SPANC

Délibération n°2021/04/38 – Cadences d'amortissement des immobilisations des budgets Eau et Assainissement

Délibération n°2021/03/39 – Motion contre la fermeture d'une classe de 6è au collège Simone VEIL à Argentat

Délibération n°2021/03/40 – Convention avec le CDG 19 pour la médecine professionnelle et préventive

MEMBRE DU CM	SIGNATURE
ARRESTIER Vincent	
DU PRADEL Christian	
NACRY Marie	
DU PRADEL Xavier	
CUEILLE Caroline	
CHALMEY Sébastien	
DUBOURG Bruno	
FOREST-BOULET Monique	
GRIVEL Bernadette	
JOUIN-BREARD Pauline	
LATHIEYRE Pascal	
LONGOUR Gisèle	
MAUGEIN Benjamin	
MEILHAC Benoît	
POUJADE Jean-Philippe	

Nombre d'élus en exercice : 15

Elus présents : 14

Elu représenté : 0

Elus excusés : 1

Exprimés : 14